

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

13042 Gémenos

AC1 Servitudes de protection des monuments historiques.

Articles L621-1 à L621-6 du code du patrimoine modifiés par Ordonnance n°2005-1128 du 8 septembre 2005; article 1 de la Loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques modifié par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC1/17/990	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Saint-Jean-de-Garguier	Chapelle Saint Jean de Garguier. Située sur la commune de Gémenos et dont le périmètre de protection intéresse la commune d'Aubagne.		13/07/1927
AC1/17/991	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Château d'Albertas	MI 2 :Château d'Albertas - porte avec bas -relief représentant Bacchus dans la cour des Granges.MH du 24 octobre 1927.		24/10/1927
AC1/17/992	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Abbaye de Saint-Pons	MI 3 :Eglise et restes de l'Abbaye de St Pons.parcelle n°308 section B9 du cadastre.MH du 2 novembre 1926.		02/11/1926
AC1/17/993	Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine	Chapelle Saint-Martin	MI 4 :Chapelle St Martin. parcelle n° 491section A 10 du cadastre.MH du 2 Novembre 1926.		02/11/1926

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

AC2 Servitudes de protection des sites et monuments naturels.

Article R 341-1 du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AC2/13/1433	DREAL PACA - Service biodiversité, eau, paysages	Vallée de Saint-Pons et versant de la Sainte-Baume	Vallée de Saint-Pons et versant de la Sainte-Baume - Section A parcelles 450 à 501 et section B parcelles 306 à 312	Site inscrit	31/01/1951

AS1 Servitudes résultant de l'instauration de périmètres de protection des eaux potables et minérales.

Code de la santé publique, Article L1321-2 modifié par la Loi n°2006-1772 du 30 décembre 2006; Article R1321-13 modifié par Décret n°2007-49 du 11 janvier 2000; articles L1322-3 et suivants modifiés par la Loi n°2004-806 du 9 août 2004

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
AS1/18/2563	Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales	Captages d'eau de Saint Pons	Captages d'eau de Saint Pons	Arrêté préfectoral du 12 novembre 2009	12/11/2009

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

I3 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations de transport et de distribution de gaz.

Article 12 bis de la Loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie créé par Loi n°2000-1208 du 13 décembre 2000 ; Décret n°2004-835 du 19 août 2004 relatif aux servitudes d'utilité publique prévues par l'article 12 bis de la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie; article 35 de la Loi n°46-628 du 8 avril 1946 sur la nationalisation de l'électricité et du gaz.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I3/15/391	GRT GAZ - Région Rhône Méditerranée	Canalisation Ø 250 Aubagne - Toulon	Canalisation Aubagne - Toulon Ø 250.	Circulaire n° 73/108 du 12 Juin 1973	

I4 Servitudes relatives à l'établissement des canalisations électriques.

Code de l'Urbanisme : articles L. 126-1 et R. 126-1. Code de l'Energie (articles L 323-1 et suivants).Loi n°46-628 du 8 avril 1946 modifiée (loi abrogée sauf les articles 8 et 47).Décret n° 67-886 du 6 octobre 1967. Décret n°70-492 du 11 juin 1970 modifié. Articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38 du Code de l'Environnement. Loi n°2000-108 du 10 février 2000 modifiée (applicable jusqu'à la parution de la partie réglementaire du Code de l'Energie)

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
I4/3/1267	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Escaillon	Ligne 225 KV Enco-de-Botte - Escaillon		

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

I4/3/1271	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 1
I4/3/1272	Réseau de Transport d'Electricité (RTE) - Centre de Développement Ingénierie Marseille (CDIM)	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2	Ligne 400 KV Néoules - Réaltor n° 2

Int1 Servitudes au voisinage des cimetières.

Article L2223-5 du Code Général des Collectivités Territoriales

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
Int1/8/995	Anciennement:Ministère de l'Intérieur - Direction Générale des Collectivités Locales devenu: Le Maire, Code Général des Colectivités Territoriales	Cimetière de Gémenos	Protection autour du cimetière	Décret du 7 Mars 1808 dont les dispositions sont reprises à l'article L.361-4 du Code des Communes.	07/03/1808

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PM1 Servitudes résultant des plans de prévention des risques naturels prévisibles.
article L 562-1 et suivants du code de l'environnement

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PM1/14/1434	Direction Départementale des Territoires et de la Mer des Bouches-du-Rhône - Service Urbanisme	PPR mouvements de terrain	PPR mouvements de terrain	Arrêté préfectoral du 24 mars 1999 modifié par arrêté préfectoral du 18 avril 2002	18/04/2002

PT1 Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection des centres de réception contre les perturbations électro-magnétiques.

Code des postes et des communications électroniques, Article L57 et suivants modifiés par Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article R27 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT1/67/281	Armée de l'Air	Centre radioélectrique Plan-d'Aups - Sainte-Baume	Centre Plan d'Aups /Sainte Baume N° 083.054.0303.Décret du 4 juin 1975.	Décret du 4 juin 1975	04/06/1975

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT1/55/661	ANFR	Centre de réception La-Sainte-Baume - Pic-de-Bertagne	Centre de réception radioélectrique La Sainte Baume. Pic de Bertagne. N°013 071 0015.	Décret du 19/09/1994	19/09/1994
-------------------	------	---	--	-------------------------	------------

PT2 **Servitudes relatives aux transmissions radioélectriques concernant la protection contre les obstacles des centres d'émission et de réception exploités par l'État.**

Code des postes et des communications électroniques, Article L54 et suivants modifiés par la Loi n°2004-669 du 9 juillet 2004; article L56-1 modifié par Loi n°2005-516 du 20 mai 2005; articles R21 et suivants modifiés par Décret n°2005-605 du 27 mai 2005.

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT2/1/665	Marine Nationale - 3 ^{ème} Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130240011 - Pic de Bertagne Le Radar - St Mandrier sur Mer - Fort de Cépet. N° 083 006 0010	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130240011 - Pic de Bertagne Le Radar - St Mandrier sur Mer - Fort de Cépet. N° 083 006 0010	Décret du 28/11/1994	28/11/1994
PT2/1/666	Marine Nationale - 3 ^{ème} Région Maritime - Direction des Travaux Maritimes	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130060014 - Pic de Bertagne - Sémaphore du Bec de l'Aigle. N° 013 006 0007	Faisceau hertzien La Ste Baume 0130060014 - Pic de Bertagne - Sémaphore du Bec de l'Aigle. N° 013 006 0007	Décret du 26/07/1999	26/07/1999
PT2/7/669	SNIA Antenne Méditerranée	Centre radioélectrique de la Ste Baume Pic de Bertagne. N° 013 024 0011 - obstacles	Centre radioélectrique de la Ste Baume Pic de Bertagne. N° 013 024 0011	Décret du 05/12/1983	05/12/1983

**Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol**

PT2/55/671	ANFR	Centre de réception La-Sainte-Baume - Pic-de-Bertagne	Centre de réception radioélectrique La Ste Baume-Pic de Bertagne. n°0 13.071 0015	Décret du 23/11/1994	23/11/1994
PT2/5/1270	France-Télécom	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Faisceau hertzien Les-Pennes-Mirabeau 0130220003 - Le Revest les Eaux Mont Caumes Est 0830220001	Décret du 4 janvier 1974	04/01/1974
PT2/67/1436	Armée de l'Air	Centre Plan-d'Aups - Sainte-Baume	Centre Plan d'Aups Ste-Baume - n°083 054 303	Décret du 04/06/1975	04/06/1975
PT2/50/2669	USID Marseille - Aubagne	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Faisceau Hertzien du centre d'émission de Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers la station du sémaphore poste microphonique de la Couronne (Martigues)	Décret du 24/08/2005	24/08/2005
PT2/50/2670	USID Marseille - Aubagne	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Faisceau hertzien de la Sainte-Baume (Pic de Bertagne) vers le sémaphore de l'Espiguette (Le Grau du Roi)	Arrêté préfectoral n°97-28 du 13 mars 1997	13/03/1997

Servitudes d'Utilité Publique
affectant l'utilisation du sol

PT3 **Servitudes relatives aux communications téléphoniques et télégraphiques.**

Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
PT3/5/2156	France-Télécom	Réseau des lignes de télécommunications	Réseau global des lignes de télécommunications du département. Code des Postes et Télécommunications, articles L.46 à L.53 et D 408 à D 411.		

T5 **Servitudes aéronautiques de dégagement des aérodromes civils et militaires.**

Articles L281-1, R241-1 et suivants du code de l'aviation civile

<i>Identifiant DDTM</i>	<i>Service gestionnaire</i>	<i>Appellation</i>	<i>Description</i>	<i>Acte institutif</i>	<i>Date de l'acte</i>
T5/7/426	SNIA Antenne Méditerranée	Aérodrome du Castellet	Aérodrome du Castellet. Non approuvé.		